

**DOCUMENT À USAGE INTERNE**

Patrimoine Vie Plus n° 3202 est un contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport, régi par le Code des assurances et soumis au régime fiscal de l'assurance-vie.

Nature du contrat	• Contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport
N° de contrat	• 3202
Génération	•
<b>Caractéristiques des souscripteurs</b>	
Souscripteur	• Personnes physiques • Mineurs et majeurs
<b>Process de souscription</b>	
Canaux de souscription	Vie Plus
Editions	SI Suravenir
<b>Caractéristiques du contrat</b>	
Mode de Gestion	Bi compartiment : gestion libre et mandat d'arbitrage
Supports d'investissements	<p><b>Gestion libre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 fonds en euros Actif Général</li> <li>○ Univers PVP (iso avec autres générations)</li> </ul> <p><b>Gestion libre bi compartiment</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 fonds en euros Actif Général</li> <li>○ Fonds immobiliers hors OPCI (SCPI SCI)</li> <li>○ Structurés</li> <li>○ Certificats</li> </ul> <p><b>Gestion sous mandat d'arbitrage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 fonds en euros Actif Général</li> <li>○ Univers PVP (iso avec autres générations)</li> <li>○ Gamme OPCI</li> <li>○ FCPR (accès restreint au profil Conviction Economie Réelle)</li> </ul> <p>12 profils de la gamme Conviction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Conviction Développement durable (AIS)</b> : 30% fonds € / 70% UC - SRRI &lt; 4</li> <li>○ <b>Conviction Immobilier (Primonial Reim)</b> - 20% fonds € / 80% UC - SRRI entre 2 et 4</li> <li>○ <b>Conviction Intelligence Artificielle (Vivienne)</b> : 100% UC - SRRI &gt; 4</li> <li>○ <b>Conviction Europe (DNCA)</b> : 20% fonds € / 80% UC - SRRI entre 3 et 5</li> <li>○ <b>Conviction Bien Vieillir (CPR AM)</b> – 30% fonds € / 70% UC - SRRI entre 3 et 5</li> <li>○ <b>Conviction Économie réelle (Alto Invest)</b> : 10% fonds € / 90% UC (dont 10 % max FCPR) - SRRI entre 4 et 6</li> <li>○ <b>Conviction Enjeux d'Avenir (FDA)</b> : 100% UC - SRRI entre 4 et 6</li> <li>○ <b>Conviction Monde (LFG)</b> : 100% UC - SRRI entre 4 et 6</li> <li>○ <b>Conviction Infrastructures (Schroder IM)</b> – 100% UC – SRRI entre 4 et 6</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Conviction Pays Emergents (Yomoni)</b> – 100% UC – SRRI entre 4 et 6</li> <li>○ <b>Conviction Santé (Sanso IS)</b> – 30% fonds € / 70% UC – SRRI entre 3 et 5</li> <li>○ <b>Conviction Territoire (AIS)</b> – 30% fonds € / 70% UC – SRRI entre 2 et 4</li> <li>○ Accès aux profils futurs au fur et à mesure de l'élargissement de la gamme Conviction.</li> </ul>
Nature des garanties sur fonds en euros	<b>Pas de garantie</b> en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de frais
Taux de sortie en cours d'année sur le fonds en euros	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas de sortie totale du fonds en euros (rachat, arbitrage, conversion en rente, décès) avant l'attribution de la participation aux bénéfices annuelle, le capital versé est diminué des frais prévus au contrat et est augmenté de la revalorisation sur la base d'un <b>taux fixé annuellement</b> par Suravenir au prorata de la durée écoulée depuis la dernière date d'attribution des bénéfices jusqu'à la date d'effet de la sortie totale.</li> <li>• En cas de sortie totale du fonds en euros avant la première attribution de la participation aux bénéfices, le capital versé sera égal au montant du capital net investi diminué des frais prévus au contrat.</li> </ul>
Garanties décès (bornes d'âges, plafonds)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Garantie complémentaire en cas de décès</b> Souscription : 12-70 ans / Limite de couverture : 75 ans Optionnelle, résiliable / Délai de carence : 1 an Plafond à 500 000 €</li> <li>• <b>Garantie d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel</b> Souscription : 12-70 ans / Limite de couverture : 75 ans Optionnelle, résiliable / Délai de carence : 1 an Plafond à 500 000 €</li> </ul>
Options d'arbitrages programmés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rééquilibrage automatique</li> <li>• Investissement progressif</li> <li>• Sécurisation des plus-values</li> <li>• Stop-loss relatif</li> <li>• Dynamisation des plus-values</li> </ul>
<b>Tarification</b>	
Versements	4,50 %
Frais annuels de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• gestion libre sans option d'arbitrages programmés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 0,80% annuels sur fonds en euros</li> <li>○ <b>1,08%</b> annuels sur UC</li> </ul> </li> <li>• gestion libre avec option d'arbitrages programmés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1,00% sur la part des droits exprimés en euros,</li> <li>○ <b>1,20%</b> sur la part des droits exprimés en unités de compte.</li> </ul> </li> <li>• gestion sur le compartiment en mandat d'arbitrage : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 0,80% sur la part des droits exprimés en euros,</li> <li>○ <b>1,58%</b> sur la part des droits exprimés en unités de compte (+0,50% au lieu de +1.08%).</li> </ul> </li> </ul>
Arbitrages	40 € forfaitaire 1 arbitrage gratuit par année civile, hors arbitrages liés au mandat
Rachats	• 0 €
Rachats partiels programmés	• 0 €/mois • 0 €/trimestre • 0 €/semestre • 0 €/an
ETF	• 0,1 % des montants investis / désinvestis
Garantie décès	0,15‰ à 5,15‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge du client

Garantie décès accidentel	+0,14% FAG
Rentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3% sur quittances d'arrérages</li> <li>• 0% sur encours</li> </ul>
<b>Montants minimum</b>	
Versement initial	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 500 € sur le compartiment gestion libre</li> <li>• 5 000 € sur le compartiment mandat</li> </ul>
Versement libre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 000 € (en gestion libre : dont 100 euros sur chaque support concerné pour le compartiment).</li> </ul>
Versements programmés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 €/mois • 300 €/trimestre • 600 €/semestre • 1 000 €/an</li> </ul> <p>En gestion libre : répartis sur 4 supports maximum avec un minimum de 100 euros par support</p>
Arbitrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En gestion libre et entre compartiments : 1 000 € avec un solde minimum de 100 € par support</li> <li>• En mandat d'arbitrage : 20 €</li> </ul>
Arbitrages programmés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 €</li> </ul>
Minimum par support (à l'investissement ou au désinvestissement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 €</li> </ul>
Avance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 000 € et maximum 60 % de la valeur de rachat du contrat</li> </ul>
Rachats partiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 000 € minimum avec un solde minimum de 500 € par support</li> </ul>
Rachats partiels programmés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100 € quelle que soit la périodicité</li> </ul>
Minimum contrat pour rachats partiels programmés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 000 €</li> </ul>
Solde à conserver sur le contrat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 500 € en gestion libre et 5 000 € en mandat d'arbitrage</li> </ul>

## MARCHÉ CIBLE

Catégorie	Marché <b>cible</b> (la vente est-elle autorisée sans réserve ?)	Marché <b>hors cible</b> (La vente est-elle autorisée sous conditions ?)	Marché <b>néгатif</b> (La vente est-elle interdite ?)	Commentaire
<b>Client</b>				
Entre 0 et 12 ans	NON	OUI	NON	La garantie décès et la durée viagère ne sont pas autorisées pour un mineur de moins de 12 ans
Entre 12 et 85 ans	OUI	NON	NON	
Plus de 85 ans	NON	OUI	NON	Seule une durée fixe de 8 ans est autorisée. La durée viagère est interdite.
Personne physique	OUI	NON	NON	Exclusivement destiné aux personnes physiques
Personne morale	NON	NON	OUI	Non destinés aux personnes morales

Capacité juridique				
Majeur capable	OUI	NON	NON	
Mineur non émancipé	NON	OUI	NON	Vente autorisée si le mineur est représenté
Sous tutelle	NON	OUI	NON	Vente autorisée si durée fixe
Sous curatelle	NON	OUI	NON	Vente autorisée sous réserve du respect des conditions requises
Connaissance et expérience des marchés financiers				
Investisseur inexpérimenté	OUI	NON	NON	
Investisseur averti	OUI	NON	NON	
Investisseur expérimenté	OUI	NON	NON	
Horizon d'investissement				
Moins de 4 ans	NON	OUI	NON	Selon l'objectif d'assurance (Devoir de conseil)
de 4 à 8 ans	NON	OUI	NON	Selon l'objectif d'assurance (Devoir de conseil)
8 ans et plus	OUI	NON	NON	
Objectifs d'investissement / Couverture d'un risque				
Valorisation d'un capital	OUI	NON	NON	
Préparation à la retraite	OUI	NON	NON	
Transmission de patrimoine	OUI	NON	NON	
Revenu / Rentes	OUI	NON	NON	
Tolérance au risque				
Faible	OUI	NON	NON	
Moyenne	OUI	NON	NON	
Forte	OUI	NON	NON	



Partenaire et tellement plus

Vie Plus, filière de Suravenir dédiée aux CGPI - Tour Ariane - La Défense 9 - 5, place de la Pyramide - 92088 Paris La Défense cedex.

Suravenir - Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 111 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).